

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du 7 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le sept du mois de juillet à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques POUCHIN, Michel RIO, Raphaël NORBLIN, Franck LAMBLARDY Frédéric DESDION, Thomas DEHAUMONT, Aurélien LE BARON, Luc HEBERT, Christophe MARON, Mmes Patricia BRAY, Isabelle BAILLY-PURNU, Laurence HUZE,

Absents : Mme Anne Maïté TURMEL, M. Michel PHILIPPE, M. Michel DUPAS

Pouvoirs : M. Michel DUPAS a donné pouvoir à M. Jacques POUCHIN, M. Michel PHILIPPE a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN.

Secrétaire de séance : Madame Laurence HUZE a été nommée secrétaire de séance

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 12

nombre de membres votants: 14

date de la convocation : 1^{er} juillet 2014

Le compte rendu de la réunion du 20 juin dernier est approuvé.

Monsieur le Maire rajoute 2 points à l'ordre du jour à savoir le PPRE (soumis à enquête publique), le recrutement d'emploi(s) saisonnier (s).

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : pour information

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner pour information concernant les biens situés à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 8, rue des vieux vignons (parcelle cadastrée ZA n°152) pour une superficie totale de 3023 m2.

Cette parcelle est située en zone N, la commune de Fontaine sous Jouy ne préempte pas.

PPRE :

Le dossier soumis à enquête publique prend en compte les remarques du conseil municipal, mais elles seront néanmoins portées sur le registre de l'enquête publique.

Loi « ALUR » : le 27 juin dernier, une réunion avec l'UMEE a eu lieu au sujet de la nouvelle Loi dite « ALUR », parmi les réformes figure la volonté de lutter contre l'étalement urbain, préserver les espaces naturels agricoles, moderniser l'urbanisme, la suppression des COS (coefficients d'occupation des sols) dans les POS.

PLU et PLUI : le PLU de Fontaine sous Jouy devra être révisé avant le 1^{er} janvier 2017 et prendre en compte le SCOT, le Grenelle de l'environnement, la Loi « ALUR » ;

Le PLU devra être transféré automatiquement dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à horizon mars 2017 sauf si 25% des communes membres de l'agglomération (CAPE) représentant 20% de la population refusent.

Restaurant scolaire - Tarifs 2014/2015

En application du décret du 29 juin 2006 paru au JO du 30 juin 2006, le Conseil municipal décide de fixer le prix du repas au restaurant scolaire à **3.80€** (3.80€ pour l'année scolaire 2013/2014), il n'y a aucune augmentation par rapport à l'année 2013/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à l'application de ce tarif pour la rentrée scolaire 2014/2015.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal propose d'aider les familles en difficultés par l'intermédiaire du CCAS.

Le Conseil municipal, ayant été consulté par Monsieur le maire pour aider les familles qui seraient en difficulté pour payer ces repas, propose que ces demandes soient analysées individuellement par le CCAS.

Garderie périscolaire: Tarif 2014/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide qu'à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, les tarifs de la garderie seront :

- cotisation annuelle: 15€ / famille
- tarifs décomposés comme ci-dessous

Nombre de présences pendant la période de facturation	Matin	Soir
1	3.83 €	4.99 €
2	3.68 €	4.80 €
3	3.53 €	4.60 €
4	3.38 €	4.41 €
5	3.24 €	4.21 €
6	3.09 €	4.02 €
7	2.94 €	3.82 €
8	2.79 €	3.63 €
9	2.64 €	3.44 €
10	2.49 €	3.24 €
11	2.34 €	3.05 €
12	2.19 €	2.85 €
13	2.04€	2.66 €
14	1.89 €	2.46 €
Au-delà	1.74 €	2.27 €

Le 2^{ème} enfant inscrit bénéficie d'une réduction de 5%.

Nombre de présences pendant la période de facturation	1^{er} enfant Matin	1^{er} enfant Soir	A partir du 2^{ème} enfant matin	A partir du 2^{ème} enfant soir
1	3.83 €	4.99 €	3.64 €	4.74€
2	7.37 €	9.59 €	7.00€	9.11€
3	10.60 €	13.81 €	10.07€	13.12€
4	13.54 €	17.63 €	12.86€	16.75€
5	16.18 €	21.07 €	15.37€	20.01€
6	18.51 €	24.11 €	17.59€	22.91€
7	20.56 €	26.77 €	19.53€	25.43€
8	22.30 €	29.04€	21.18€	27.59€
9	23.74 €	30.92 €	22.55€	29.37€
10	24.89 €	32.41 €	23.64€	30.79€
11	25.73 €	33.51€	24.45€	31.84€
12	26.28 €	34.23 €	24.97€	32.51€
13	26.53€	34.55 €	25.20€	32.82€

14	26.48 €	34.48 €	25.15€	32.76€
15	26.13 €	34.03 €	24.82€	32.33€
16	27.87 €	36.30 €	26.48€	34.48€
17	29.61 €	38.57 €	28.13€	36.64€
18	31.36 €	40.84 €	29.79€	38.80€
19	33.10 €	43.11 €	31.44€	40.95€
20	34.84 €	45.37 €	33.10€	43.11€
21	36.58 €	47.64 €	34.75€	45.26€
22	38.32 €	49.91 €	36.41€	47.42€
23	40.07 €	52.18 €	38.06€	49.57€
24	41.81 €	54.45 €	39.72€	51.73€
25	43.55 €	56.72 €	41.37€	53.88€

TRAVAUX – VOIRIE - CHEMINS :

- Aire de loisirs : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'installer des filets de protection autour de l'aire de loisirs située rue du Bailli et retient l'offre de l'entreprise HUSSON, domiciliée à Lapoutroie Route de l'Europe pour un montant de 5 929.20€ HT soit 7 115.04 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer le devis correspondant.

L'aire de loisirs est ouverte depuis le 7 juillet 2014. Après réflexion, les membres du Conseil municipal décident de l'équipement d'un panneau d'information et de sensibilisation au bruit.

- Intempéries (orage) : le vendredi 4 juillet dernier vers 16h00, de fortes pluies (entre 32 et 40mm relevés) se sont abattues sur la commune. Une coulée de boue avec ruissellement a dévalé la rue des Petits Bois occasionnant des dégâts au sein de la propriété située au 22 bis rue des petits bois. Quelques caves de maison d'habitation situées résidence Beauregard ont été inondées. Les pompiers sont intervenus dans le village. Des clichés ont été pris de ce sinistre et adressés à Groupama, compagnie d'assurance de la commune. Cette coulée de boue et ce ruissellement proviennent d'un problème de bassin versant, en effet des photos prises depuis la forêt de Saint-Vigor attestent que les eaux se sont accumulées pour se déverser sur Fontaine sous Jouy. La Commune prendra contact avec le Conseil général, agence routière de Louviers, Ingénierie 27 et la CAPE pour prendre en charge ce problème.

-Dos d'âne hameau des Oriots : ce dos d'âne paraît trop abrupt pour les véhicules qui l'empruntent. La commission travaux se penchera sur ce problème pour tenter d'y remédier.

-Jury des fleurs : le jury est passé comme chaque année et s'est étonné de constater qu'1.5 agents travaillaient à l'entretien des espaces verts. Un vol de fleurs a eu lieu la veille du passage de ce jury.

-Pont de l'Aulnaie : avec les travaux durant cet été sur la commune d'Authueil-Authouillet, une déviation est mise en place et malgré cette déviation certains véhicules se voient indiquer de passer par le pont de l'Aulnaie. Un panneau de signalisation sera installé pour interdire cette traversée.

-Rue de la Poste (flaque d'eau): le dossier de demande de subvention sera adressé au Conseil général de l'Eure pour lancer la programmation parmi les travaux d'assainissement en traverse.

Affaires scolaires :

-Contrôle de l'Air : à partir du 1^{er} janvier 2015, les écoles seront contrôlées au niveau de la qualité de l'air ; le coût de ce contrôle est estimé à environ 1800€/an tous les 4 ans. Un détecteur de fumée sera installé à l'école pour répondre à la législation dans ce domaine.

-Rythmes scolaires : Des précisions dans le « projet 4 » (sous forme de lettre aux parents qui

leur sera adressé) ont été apportées pour la demi-journée du mercredi, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Jouy sur Eure recevra les enfants de 3 à 12ans scolarisés à l'école de Fontaine sous Jouy à compter du mercredi 3 septembre de 12h00 à 18h30. Le fonctionnement de cet accueil sera assuré, dans un premier temps, par les communes de Jouy/Eure, Hardencourt-Cocherel et Fontaine sous Jouy, avant une reprise par la CAPE, au plus tard le 31 décembre, si la fréquentation atteint 30 à 35 enfants par mercredi.

Le prix de la demi-journée (repas, goûter et transport de l'école vers Jouy est de :

Par exemple, pour un revenu mensuel de 1600€, il vous sera demandé :

- ✓ Pour 1 famille d'1 enfant : 5.50€/mercredi,
- ✓ Pour 1 famille de 2 enfants : 4.85€/enfant inscrit/mercredi,
- ✓ Pour 1 famille de 3 enfants : 4.35€/enfant inscrit/mercredi

-Projet scolaire 2014/2015 : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 1000€ pour financer le prochain projet scolaire sur le thème « des paysages français ».

Comptes rendus des syndicats et de la CAPE :

-SICOSSE : l'excédent de la section de fonctionnement du budget du SICOSSE est de 198 737€ et l'excédent de la section d'investissement est de 63 020 €. Parmi les projets de travaux, figurent les agrandissements des établissements de Gravigny et de Navarre.

-CAPE :

- ✓ *Rapport d'activité 2013* : il est consultable en mairie
- ✓ *Nouvelle compétence* : le développement numérique

Informations diverses :

-Elections sénatoriales : le Préfet a saisi le Tribunal Administratif pour qu'il statue sur l'obligation de nommer les délégués par ordre d'âge. La Mairie en a été informée et a notifié le nouvel ordre des délégués à ces derniers.

-Avis de passage Propriétaires fonciers : le géomètre du service du cadastre va parcourir la commune durant la période du 15 juillet au 22 août afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral. Il sera muni d'une carte professionnelle.

-Nettoyage du réservoir d'eau : la CAPE, par le biais de son prestataire Veolia, interviendra sur la commune le 17 juillet à partir de 13h30 pour procéder au nettoyage du réservoir d'eau.

-Déviations RD 63-RD836-RD316 : du fait des travaux de sécurité sur la commune d'Auteuil-Authouillet, une déviation est mise en place du 7 juillet au 15 août prochain dans le sens Evreux-Gaillon par la RD63-RD836-RD316.

-Journée propreté : le 6 septembre 2014 est la date retenue pour organiser la journée propreté dans la commune. Le SETOM est le partenaire de cette opération avec la commune. Un courrier de confirmation sera adressé par la Mairie au Président du SETOM.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 8 Septembre 2014 à 19h00